

Il faut convenir que, de tout temps, les fondations de compagnies ou de sociétés diverses n'ont pas toujours fait preuve d'un désintéressement complet envers les fondateurs : la Caisse Nationale d'Économie fait exception à cette règle trop générale puisque ses statuts, ses règlements et son système d'opération la protègent organiquement contre de pareils écarts.

Le présent appel ne saurait laisser indifférents ceux qui s'occupent de leur avenir ou de l'avenir de leur famille. Je dirai plus. A ceux qui croient que le patriotisme n'est pas une vaine chose, je dirai : Étudiez le fonctionnement de notre Société et vous serez convaincus que votre devoir le plus impérieux envers vous-mêmes et la patrie est de vous inscrire sans délai dans la Caisse Nationale d'Économie, à la classe qui convient à votre fortune.

Les 300 sections qui sont déjà fondées vous recevront avec plaisir parmi leurs membres, ou bien vous pourrez vous adresser au bureau central, Monument National, Montréal.

ARTHUR GAGNON

NOTRE CONCOURS DE RECRUTEMENT

Ceux de nos percepteurs et de nos autres zéloteurs qui prennent part à notre concours de recrutement doivent se rappeler que les derniers envois d'adhésions doivent parvenir au secrétaire-trésorier de la Caisse Nationale d'Économie, au Monument National, avant le 31 décembre courant. Les envois expédiés après cette date devront être mis de côté.

CONCOURS DU CHANT NATIONAL

Le Comité de l'Association Saint-Jean-Baptiste, chargé de recevoir les compositions destinées au concours du chant national, accuse réception des envois portant les signatures suivantes : Arthur D***, Castor, « Vivat populus Dei ! » No 4, « Je me souviens », « Labor improbus omnia vincit », « Lafontaine-Baldwin-Elgin », « Juncti potentes », « Comme nos pères », « Pour Dieu et ma patrie », « Paulo Majora Canamus », « Bleu-Blanc-Rouge », « Fuit homo unissus a Deo », « Louis », « Canada, gloire à toi », « Excelsior », « Vive le Canada français ! » « Feuille d'Érable », « Rendons le peuple meilleur », « Vouloir est pouvoir », « Souviens-toi de tes pères », « Je vois, puis j'agis », « Je suis prêt », « Toujours fier de tes origines », « Je me souviens, No 2 », « L'histoire du passé est le guide de l'avenir », et trois autres compositions qui ont été mises de côté parce qu'elles ne répondaient pas aux conditions du concours.

Ces compositions ont été transmises au jury d'examen qui se compose comme suit : Honorable Juge H.-T. Taschereau, Honorable Juge H.-C. St-Pierre, Honorable M. L.-O. Taillon, Révérend Père Archambault, professeur de Belles-Lettres au collège Ste-Marie, et le Révérend M. Fournet, professeur de Belles-Lettres au collège de Montréal.

Le vainqueur de ce concours sera proclamé dans le prochain numéro du *Bulletin*.